

Présentation Afac Pays de la Loire, Pôle Bocage 22 janvier 2019



Depuis 2006, il existe un pôle bocage en région Pays de la Loire, animé par la Fédération Régionale des Chasseurs. Avec le concours technique et financier du Conseil Régional, les entités haies, mares et prairies sont représentées dans les politiques publiques : schéma régional de cohérence écologique, trame verte et bleu, appels à projets, contrats natures, CTMA, contrat régional de bassin versant, agroforesteries intraparcellaires...

Fin 2017, des structures locales, entreprises et associations, sollicitent la FRCPL et la Région pour mener une réflexion sur la création d'un organisme régional central, synthèse de l'existant et s'ouvrant à de nouveaux acteurs, sur le bocage. Cette réflexion est née du partenariat créé entre ces structures sur la thématique du végétal local depuis 2016. Une volonté s'est alors affichée de poursuivre dans un but d'échanges techniques, mais également de permettre à un plus grand nombre de s'impliquer dans l'élaboration des politiques publiques. Participer au grand débat.... de l'arbre en Pays de la Loire !

Nous sommes à une époque charnière pour l'espèce humaine. Nous disposons d'un outil pertinent, L'agroforesterie, pour répondre pour partie aux grands défis environnementaux : Carbone, Biodiversité, Amélioration des sols, Érosion, Eau, biomasse, Paysage. Devant l'enjeu historique, Il est aujourd'hui nécessaire d'avoir un projet ambitieux, enthousiasmant et efficace. Sans jouer les Cassandres, nous proposons un projet écologique réactif et peu coûteux. Nous pourrions léguer aux générations futures, non un problème, mais une solution.

Courant 2018, différentes réunions de préfiguration sont organisées avec les acteurs bocagers de la région pour juger de l'opportunité de se regrouper en association régionale. Nous sollicitons L'Afac afin de se placer sous son parrainage, du fait de sa légitimité et de son antériorité en ce domaine. Créée en juillet 2018, l'Association Française Arbres Champêtres et Agroforesteries en Pays de la Loire (Afac – Pays de la Loire) a pour objet de faire valoir la multifonctionnalité des arbres champêtres dans toutes leurs composantes agroforestières (Haie bocagère, agroforesterie intraparcellaire, arbre isolé, bosquet) et dans tous les contextes agronomiques (prairie, grandes cultures, viticulture, arboriculture, maraîchage).

L'association réunit et représente les personnes physiques ou morales œuvrant en faveur du bocage. Son objectif est de fédérer un grand nombre, mais aussi une grande diversité d'intervenants : agriculteurs, entreprises, associations, collectivités locales. Il nous a semblé que pour que cette action fût efficace, il fallait aller chercher le maximum d'acteurs à la base, notamment ceux qui y ont un pouvoir direct d'action sur le terrain même s'ils ne sont pas encore sensibles à ce jour à cette cause.

L'association visera à assurer le développement de l'agroforesterie en direction de tous les acteurs et tous les publics sur toutes ses approches : techniques, scientifiques, économiques, juridiques, administratives et culturelles.

Les objectifs : L'arbre est un incontournable outil de développement pour une agriculture productive et durable. C'est aussi un levier très efficace pour mener en cohérence une politique de développement des territoires : biodiversité, économie et emploi, préservation de la qualité de l'eau, territoire à énergie positive, etc. l'arbre doit être au cœur de toutes les préoccupations des habitants des territoires ruraux Il permet d'apporter une réponse globale.

Comment répondre à ces objectifs, que faire ?

- Contribuer à la connaissance et la reconnaissance des arbres ruraux, isolés, alignés ou groupés en bosquets, haies, bandes boisées, ripisylves, vergers domestiques, les plantations agroforestières et sylvopastorales, arbres têtards, mares, bandes enherbées et autres délaissés,
- Rechercher la cohérence entre pratiques agricoles et présence de l'arbre.
- Représenter les membres auprès des collectivités, institutions et grand public.
- Assurer l'échange de savoirs entre ses membres par le partage d'expériences
- Optimiser les transferts de connaissance entre la recherche et les actions de terrain.
- Assurer une veille réglementaire et juridique, être force de propositions et se positionner en tant qu'interlocuteur des institutions
- Favoriser les relations avec les partenaires régionaux, nationaux, européens et internationaux.
- Assurer le lien entre les entités arborées rurales et urbaines
- Contribuer à renforcer , voire à reconstruire, l'identité paysagère de notre région : un paysage fort et équilibré traduira une région sereine. Elle sera attirante et sa population sera heureuse d'y vivre.

Les premiers chantiers en cours

- Mesure 8.2 agroforesterie intraparcellaires : facilitation et pérennisation
- Chalarose du frêne : suivi terrain, en relation avec les autres organismes.
- Statut de l'aubépine : réintégration de l'essence en replantation.
- Végétal local : développement du réseau de récolte et privilégier son emploi
- label bois bocage et gestion durable des haies.